

DELIBERATION N°D2025_20 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal – Approbation compte de gestion 2024

VU l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2024, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le compte de gestion 2024 du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024 du budget principal après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du compte administratif 2024 du budget principal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le 15 AVR. 2025
Mis en ligne le 15 AVR. 2025



DELIBERATION N°D2025_21 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal – Approbation du compte administratif 2024

Le Maire se retire au moment du vote

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2024 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable de la DGFIP dont le Compte de Gestion 2024 du budget principal a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1^{ER} Adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2024 du budget principal, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 514 873.62 €
	Recettes :	1 900 654.52 €
Soit un excédent de fonctionnement 2024 de :		385 780.90 €
Excédent antérieur reporté :		39 000.00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de :		424 780.90€
⇒ Section d'investissement :	Dépenses :	2 030 299,46 €
	Recettes :	1 987 542.86 €
	Déficit 2024 :	42 756.60 €
	Report excédentaire de 2023 de :	13 898.94 €
Soit un déficit de clôture 2024 de :		28 857.66 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 AVR. 2025
Mis en ligne le :

15 AVR. 2025

2

DELIBERATION N°D2025_22 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal - Affectation des résultats

En préambule, Il est rappelé qu'en date du 14 novembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la dissolution du budget annexe du commerce au 31/12/2024 et la réintégration des résultats sur le budget principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2024 du Budget Communal et le budget annexe du commerce laissent apparaître respectivement :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 424 780.90€ (Budget principal) et un excédent de fonctionnement cumulé de 82 403.77€ (budget annexe du Commerce) ; soit un excédent de fonctionnement total de **507 184.67€**.
- un déficit d'investissement de 28 857,66€ (budget principal) et un déficit d'investissement de 66 496.45€, (budget annexe du Commerce), soit un déficit d'investissement total de **95 354,11 €**.

et qu'il convient de statuer de l'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal comme suit :

Section d'investissement :

- Article 1068 – Réserves : **507 184.67€**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 AVR. 2025
Mis en ligne le : 15 AVR. 2025

DELIBERATION N°D2025_23 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Compte tenu des besoins de financement pour le budget 2025 et sur la proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir les taux de l'année 2024.

Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

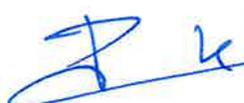
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↪ **DÉCIDE**, à l'unanimité de maintenir pour l'année 2025, les taux de l'année 2024 (2019 pour la taxe d'habitation) :

↪ Taxe foncière (bâti) :	25.20%
↪ Taxe Foncière (non bâti) :	39.12%
↪ Taxe d'habitation :	18.00%

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 AVR. 2025
Mis en ligne le : 15 AVR. 2025

DELIBERATION N°D2025_24 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions Ecole Publique et Ecole Privée « Léon Marie »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée « Léon Marie » afin de financer, en partie, les entrées et les cours de piscine prévus pour les élèves pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à hauteur de 70% des coûts estimés des entrées et des cours de piscine pour l'année scolaire 2025, soit 1 876.00€ pour l'Ecole Publique.
- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à hauteur de 1 200.00€ pour les entrées et les cours de piscine pour l'année scolaire 2025 pour l'Ecole Privée « Léon Marie » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2025, chapitre 65, articles 65738 et 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



DELIBERATION N°D2025_25 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subvention coopérative école publique

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ⇒ **FIXE**, à l'unanimité, la subvention à la coopérative scolaire de l'école publique pour l'année 2025 à hauteur de **2030.00€** ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025, chapitre 65, article 65738.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



DELIBERATION N°D2025_26 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions des structures communales pour l'année 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **FIXE** à l'unanimité les subventions des structures communales pour l'année 2025 à :
 - ⇒ CCAS 7 000.00€
 - ⇒ BUDGET CAP LOISIRS 81 800.00€ :
 - 21 231.11€ correspondant au solde de la subvention 2024
 - 60 568.89€ correspondant à la subvention de l'année 2025.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025, chapitre 65, articles 657363 et 65736211.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



DELIBERATION N°D2025_27 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subvention – association « le souvenir français »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'association « le souvenir français » afin d'aider cette dernière, active au sein de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** à l'unanimité d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € à l'association « Le souvenir Français » pour l'année 2025.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2025, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 AVR. 2025
Mis en ligne le : 15 AVR. 2025

DELIBERATION N°D2025_28 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2025 de la commune de Marcellaz-Albanais

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2025 de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE, à l'unanimité**, la section de fonctionnement de ce budget comme suit :

↺ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

1 869 610,00 €

➤ **VOTE, à l'unanimité**,

↺ **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

➤ l'ensemble des recettes et pour les dépenses, les chapitres 001 – 10 – 16 – 20 – 23 – 27 – 041

➤ **VOTE à 16 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mathieu BEHAGHEL),

↺ **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

➤ en dépenses : le chapitre 21

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 671 628,00 €**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 15 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 AVR. 2025
Mis en ligne le : 15 AVR. 2025